



DÉCLARATION DU GAFI

28 février 2008

Ouzbékistan

Le GAFI est particulièrement inquiet par une série de décrets présidentiels qui abrogent le régime de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) dans ce pays et génèrent une vulnérabilité en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le système financier international. Le GAFI appelle l'Ouzbékistan à rétablir son régime LCB-FT et à travailler avec le Groupe Eurasie afin d'instaurer un régime conforme aux normes internationales. Le GAFI demande à ses membres et appelle avec insistance toutes les juridictions à recommander à leurs institutions financières de prendre en considération les risques résultants des lacunes du régime LCB-FT mis en place par l'Ouzbékistan en appliquant des diligences renforcées.

Iran

Depuis sa réunion Plénière d'octobre 2007, le GAFI a pris contact avec l'Iran et accueille favorablement l'engagement pris par l'Iran d'améliorer son régime LCB-FT. Conformément à sa Déclaration sur l'Iran du 11 octobre 2007, le GAFI confirme son appel à ses membres et appelle avec insistance toutes les juridictions à recommander à leurs institutions financières de prendre en considération les risques résultants des lacunes du régime LCB-FT mis en place par l'Iran en appliquant des diligences renforcées. L'Iran est encouragé à poursuivre son engagement auprès du GAFI et de la communauté internationale afin de remédier, de manière urgente, à ses lacunes en matière de LCB-FT.

Pakistan

Le GAFI prend acte des récents progrès réalisés par le Pakistan, qui a adopté une loi contre le blanchiment de capitaux. Cependant, les institutions financières devraient être conscientes que les lacunes persistantes du système LCB-FT du Pakistan constituent une vulnérabilité en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le système financier international. Il est vivement recommandé au Pakistan de poursuivre ses efforts pour d'améliorer ses lois en matière de LCB-FT afin de les mettre plus en conformité avec les normes internationales en matière de LCB-FT. Pour cela il est invité à travailler en étroite collaboration avec le Groupe Asie-Pacifique.

Turkménistan

Le GAFI est inquiet des lacunes du régime de LCB-FT du Turkménistan. Le GAFI accueille favorablement les démarches récemment entreprises par ce pays afin de remédier à ces lacunes et appelle le Turkménistan à poursuivre son engagement auprès de la communauté internationale sur ces questions.

São Tomé-et-Principe

Le GAFI est inquiet des lacunes du régime de LCB-FT de São Tomé-et-Principe. Le GAFI accueille favorablement les démarches récemment entreprises par ce pays afin de remédier à ces lacunes et appelle São Tomé-et-Principe à poursuivre son engagement auprès de la communauté internationale sur ces questions.

Transactions avec des institutions financières opérant dans la partie nord de Chypre

Le GAFI accueille favorablement les récents progrès réalisés dans les politiques et pratiques de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans la partie nord de Chypre. Toutefois, en raison des lacunes existantes, le GAFI demande à ses membres et appelle avec insistance toutes les juridictions à recommander à leurs institutions financières de porter une attention particulière aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans les transactions avec les institutions financières opérant dans la partie nord de Chypre. Le GAFI encourage la réalisation de progrès supplémentaires afin de remédier à ces lacunes.

Notes :

1. Pour plus d'informations, les journalistes sont invités à contacter Helen Fischer, OCDE Relations avec les Médias, (tél. : +33 1 45 24 80 97 or helen.fischer@oecd.org) ou le Secrétariat du GAFI, 2, rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16 (tél. : +33 1 45 24 79 45, fax : +33 1 44 30 61 37, courriel : contact@fatf-gafi.org).

2. Le GAFI est un organisme intergouvernemental dont le but est de développer et de promouvoir des politiques, tant nationales qu'internationales, visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Secrétariat du GAFI est situé au siège de l'OCDE.

3. Les 34 membres du GAFI sont : l'Afrique du Sud ; l'Allemagne ; l'Argentine ; l'Australie ; l'Autriche ; la Belgique ; le Brésil ; le Canada ; la Chine ; la Commission européenne ; le Conseil de coopération du Golfe ; le Danemark ; l'Espagne ; les Etats-Unis ; la Finlande ; la France ; la Grèce ; Hong-Kong, Chine, l'Irlande ; l'Islande ; l'Italie ; le Japon ; le Luxembourg ; le Mexique ; la Norvège ; la Nouvelle-Zélande ; le Royaume des Pays-Bas ; le Portugal ; le Royaume-Uni ; la Fédération de Russie ; Singapour ; la Suède ; la Suisse et la Turquie.

4. L'Inde et la République de Corée ont le statut d'observateur. Le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux (APG)¹, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en Amérique du sud (GAFISUD)², le Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN)³, MONEYVAL⁴ et le Groupe d'action financière des Caraïbes (CFATF)⁵ sont membres associés.

5. Le réseau international destiné à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme comprend également quatre autres organismes régionaux : le Groupe anti-blanchiment d'Afrique orientale et australe (GABAOA)⁶ ; le Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG)⁷ et le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment en Afrique (GIABA)⁸. Le groupe des organismes de supervision bancaire off-shore (GOSBO)⁹ fait également partie de ce réseau.

1 www.apgml.org

2 www.gafisud.org

3 www.menafatf.org

4 www.coe.int/moneyval

5 www.cftatf.org

6 www.esaamlg.org

7 www.eurasiangroup.org

8 www.giaba-westafrica.org

9 www.ogbs.net